

Retrouvez toutes nos activités et formulaires d'inscription sur notre site web : caes.inserm.fr

•••

Ouvrant droit : Agent Inserm actif ou retraité, vacataire ayant 500 heures accomplies.



Agenda

Prochain Cnas :
14 et 15 novembre 2023

Dates limites d'inscription :

- **LOISIRS-CULTURE :**
31 octobre - Festivals (deux mois après la date du festival)
- **SUBVENTIONS ACTIVITÉS SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS :**
30 septembre
- **SPORTS :**
31 octobre - Stages sportifs

Édito

L'heure de la rentrée est arrivée pour un grand nombre d'entre vous. Il est déjà temps de penser à vos prochaines vacances d'hiver et de printemps.

La nouvelle équipe du secteur Vacances a travaillé cet été pour vous proposer des séjours de décembre à mai, avec des destinations très variées, de multiples types d'hébergement et différentes formules.

Dans nos deux catalogues, hiver et printemps, vous retrouverez les destinations que vous avez plébiscitées, et découvrirez de nouvelles destinations, qui sauront satisfaire amateurs de glisse, de raquettes, voire de bord de mer ou pourquoi pas ? Guadeloupe ou Martinique.

Comme d'habitude, vous retrouverez dans les pages de notre catalogue la description des lieux, de l'hébergement, des services et des activités proposées incluses ou pas.

Pour cet hiver, nous vous proposons un séjour à taux promotionnel (35-85 %) dans la résidence «Les Flocons Verts» de Ternelia en pension complète aux Carroz-d'Arâches (Haute-Savoie). Au printemps, direction la Bretagne à Perros-Guirrec (Côtes d'Armor) en location dans la résidence «Les 7 Iles» de Goélia.

Secteur Vacances

Nous restons bien sûr à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Alors consultez vite nos catalogues par destination disponibles sur le site du Caes

Marie-Claude Babron et Denise Laouari,
co-responsables du secteur Vacances
Monique Le Sanne, Minh Marrache et
Sabrina Younes, gestionnaires du secteur



Actualités

Les Commissions du Caes

Dans le cadre d'une politique d'ouverture des instances du Caes à tous les ouvriers droit, nous souhaitons élargir nos commissions à toute personne motivée pour y apporter son expertise, ses envies, ses besoins... Cette ouverture permettra au Caes de proposer des actions au plus près des demandes des agents.

[Participer à une ou plusieurs commissions.](#)

Billetterie en ligne

La billetterie en ligne du Caes vous accompagne cet été dans vos activités de loisirs. Consultez toutes les propositions.

www.billetteriecaes.fr

Le secteur Vacances

Le secteur Vacances a pour objectif de vous proposer des solutions adaptées à votre famille, à vos goûts, à vos choix de destinations et à votre budget, pour vous permettre de partir en vacances.

Vous avez plusieurs possibilités de solliciter le Caes en trouvant le séjour qui vous convient :

- dans nos catalogues (Hiver, Printemps ou été)

- auprès des partenaires agréés par le Caes qui vous accordent des réductions, et grâce auxquels vous pouvez bénéficier en plus de subventions a posteriori. La liste est disponible sur votre espace adhérent.
- dans les résidences hôtelières partenaires
- sur la billetterie en ligne du Caes

Toutes les modalités d'inscription sont à retrouver sur le site du Caes, Activité Vacances !



Connaissez-vous les règles de subvention ?

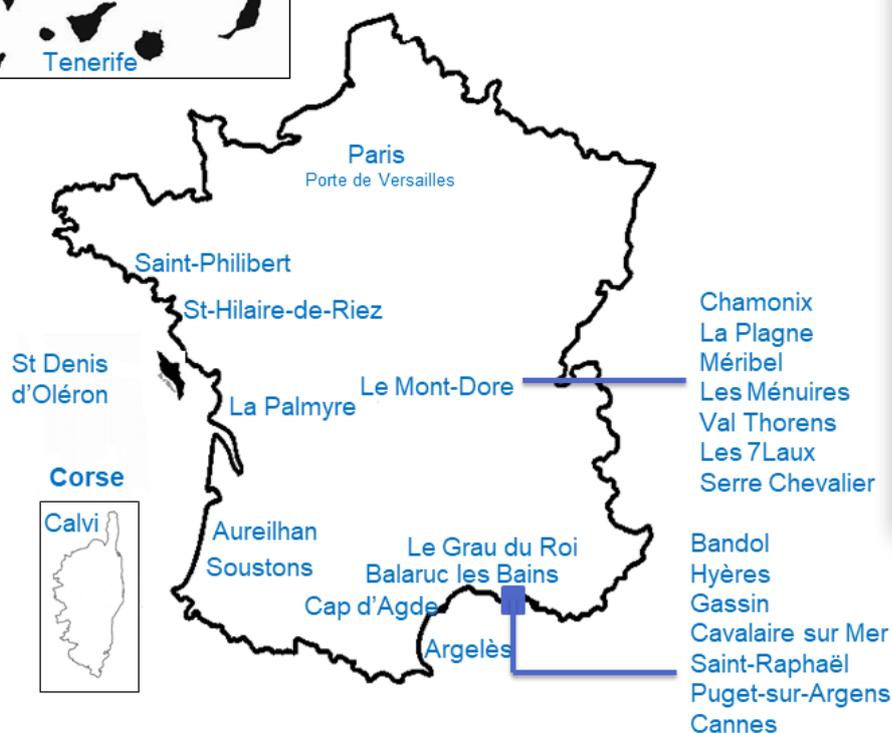
- Nombre de jours subventionnés limité à 30 par an pour tout le secteur vacances par ayant droit.
- Catalogues
 - Inscriptions avant la date butoir
 - Réponse 3 semaines après la date butoir
- Résidences hôtelières
 - Minimum 2 nuits et maximum 4 nuits,
 - limité à 10 nuits par an
- Subventions a posteriori
 - Auprès de partenaires agréés (code avantage)
 - Minimum 2 nuits consécutives
 - Dossier à établir 8 jours avant le départ



Le patrimoine Caes

Depuis 1975, le Caes possède des parts dans des villages du tourisme social. Plus tard, le Cnas a décidé d'investir dans des Sociétés Civiles Immobilières, essentiellement à la montagne, puis a diversifié son patrimoine avec l'acquisition de mobil-homes dans des villages de vacances, en bord de mer. A ce jour, le patrimoine du Caes s'élève à 9 mobil homes en location, dont un avec accès PMR, 4 séjours en pension complète et 4 séjours en gîtes dans des villages de vacances, ainsi que 12 appartements en multi propriétés. Ces destinations sont signalées dans notre catalogue par le logo «Patrimoine Caes».

Îles Canaries (Espagne)



Découvrez toutes les destinations, leur description et les tarifs avant subvention sur le catalogue Hiver 2023-2024.

**Date limite de réception
Mercredi 11 octobre 2023**

Pensez à mettre à jour votre fiche agent 2024.
Réponse 3 semaines après la date butoir.

Renseignements et inscriptions
auprès de **Monique Lesanne** :
01 82 53 34 35 / Teams
vacances.caes@inserm.fr /
monique.lesanne@inserm.fr

Billetterie en ligne : billetteriecaes.fr

Identifiant : Matricule Inserm (8 chiffres)
Mot de passe (première connexion) : Il vous a été envoyé par mail le 14 octobre 2022. Pour toute question concernant la billetterie en ligne, merci de vous adresser à billetterie.caes@inserm.fr

Rendez-vous sur votre billetterie pour télécharger votre application mobile !

Consultez toutes les informations du Caes Inserm sur notre site web :

caes.inserm.fr

Des questions ? Consultez notre [FAQ](#)